



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-42(04)

Avis de collecte

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-42(04) – Avis de collecte (Pb--)

Énoncés :

Appliquer les mesures suivantes pour informer plus facilement les individus que leurs renseignements personnels ont été collectés par [\[Affectation : capteurs désignés par l'organisation\]](#) : [\[Affectation : mesures définies par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Il convient d'obtenir des conseils juridiques avant de procéder à la collecte de données de capteur sur des dispositifs fournis par l'employeur. Lorsque les personnes sont mises au courant que les capteurs organisationnels collectent des données, elles peuvent assurer une gestion plus efficace de leur vie privée. Les mesures peuvent comprendre des avis écrits traditionnels ou des configurations de capteur qui informent directement ou indirectement les utilisatrices et utilisateurs par l'entremise d'autres dispositifs que le capteur collecte de l'information. Il est important de considérer la clarté de l'avis.